S.C.I. DERDEV
Société Civile Immobilière au capital de 2 000 euros
Siège social : 10 impasse du Plomeux
59290 WASQUEHAL (Nord)

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille onze,
et le huit décembre,

les soussignés :

- La société CODEV, représentée par Monsieur Stéphane DEVILDER, son représentant légal,

- Madame Fanny DERNONCOURT,

- Monsieur François-Xavier DERNONCOURT,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

- Monsieur François-Xavier DERNONCOURT, né le 24 août 1949 à LILLE (Nord), demeurant à WASQUEHAL (Nord) 10 impasse du Plomeux,

- Monsieur Stéphane DEVILDER, né le 13 novembre 1952 à ROUBAIX (Nord), demeurant à WAVRIN (Nord) 26 rue Jean Moulin,

pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

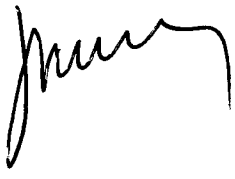
FD FD

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

La société CODEV
représentée par Stéphane DEVILDER



Fanny DERNONCOURT



François-Xavier DERNONCOURT

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Stéphane DEVILDER

Bon pour acceptation de fonction de gérant

